



**Division des
Ressources
Humaines
DRH 1**

Affaire suivie par
Catherine OBRECHT
Paul CRUSSON

Télécopie
05 56 56 37 31

Mél
Ce.ia33-drh1@ac-bordeaux.fr

30, cours de Luze
BP 919
33060 Bordeaux-Cedex

Bordeaux, le 2 décembre 2013

Le directeur académique des services de
l'éducation nationale, directeur des services
départementaux de l'éducation nationale de la
Gironde

à

Mesdames et messieurs
les enseignants du 1^{er} degré public

s/c de mesdames et messieurs
les inspectrices et inspecteurs
de l'éducation nationale

Objet : demande de disponibilité à la rentrée 2014 pour l'année scolaire 2014-2015

Référence : Décret n°85-986 du 16 septembre 1985 relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'Etat, à la mise à disposition, à l'intégration et à la cessation définitive de fonctions

Les professeurs des écoles et instituteurs qui souhaitent **bénéficier** d'une **disponibilité en 2014-2015** doivent compléter le **formulaire réglementaire**, à télécharger sur le site intranet de la DSDEN de la Gironde (<http://www.ac-bordeaux.fr/portail-ia33>).

Cet imprimé peut être directement complété sur le site. Il devra être retourné bureau DRH1 au plus tard pour le **1^{er} mars 2014 délai de rigueur**. La transmission par courrier électronique, en utilisant la messagerie institutionnelle professionnelle et en demandant un accusé réception, devra être privilégiée.

Conformément à la réglementation en vigueur, j'attire votre attention sur le fait que les disponibilités qui ne sont pas de droit, peuvent faire l'objet d'un refus si les nécessités du service l'imposent. Dans ce cas, la réponse sera apportée dans les plus brefs délais.

Claude LEGRAND